

Développement Economique - Prestations en faveur de l'implantation d'entreprises - Convention avec la Société IEN

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Société IEN est chargée par convention en date du 15 février 1994 de la gestion et de l'animation de la pépinière d'entreprises implantée dans l'Espace Industriel de Besançon - Palente. La pépinière a pour vocation notamment d'accueillir et de fournir divers services permettant la création et le démarrage d'entreprises, plus spécialement les entreprises industrielles de haute technologie ou d'entreprises tertiaires.

La Ville de Besançon, souhaitant favoriser d'une manière plus large sur l'ensemble du territoire de la commune et dans des secteurs d'activités les plus divers, l'accueil et l'implantation d'entreprises nouvelles, entend pour cela confier une mission de prospection à un prestataire privé.

La Société IEN ayant une bonne connaissance du secteur économique et industriel et ayant à ce titre développé un réseau relationnel important, il est proposé de lui confier un ensemble de prestations intellectuelles et matérielles visant à la recherche et à l'assistance de nouveaux entrepreneurs et investisseurs en vue de leur implantation sur la commune de Besançon.

Cette convention serait conclue jusqu'au 31 août 1998.

Les prestations fournies par la Société seraient rémunérées sur la base d'un barème horaire ; le montant des honoraires ne saurait toutefois dépasser pour 1996 : 40 000 F, pour 1997 : 160 000 F et pour 1998 : 80 000 F.

M. JEANNEROT : Deux mots simplement pour rappeler que nous avons mis la création d'entreprises au coeur du projet de développement dont nous avons discuté ici le 20 mai dernier. Je crois que c'est d'autant plus nécessaire que lorsque nous regardons l'activité sur le premier semestre 1996 en terme de création d'entreprises, nous sommes en recul par rapport à l'année antérieure de près de 22 %. Il faut donc essayer de faire un effort supplémentaire sur cette dimension-là. C'est la raison pour laquelle nous confions effectivement à la Société IEN non seulement la gestion des pépinières d'entreprises mais une action de prospection.

Au moment de la discussion budgétaire, je me suis engagé ici à vous donner des nouvelles de la mise en application du plan que nous avons adopté à l'unanimité le 20 mai. Je le ferai. Ce que je dirai simplement ici profitant de cette occasion, c'est que notamment le Comité Local de Développement et de Prospection dont nous avons arrêté le principe se met en place. D'ailleurs il n'est pas improbable que très rapidement je sois amené à vous proposer encore une modification à cette convention car nous souhaitons faire plus et mieux encore en matière d'activité de prospection. Nous souhaitons structurer et développer cette activité encore bien davantage ; donc c'est un sujet, soyez-en sûrs, qui n'est pas théorique mais dont nous reparlerons, je le dis à l'adresse du Docteur BONNET, dans les prochaines semaines.

M. VIALATTE : Juste un mot pour dire que chacun je crois s'accorde à reconnaître la qualité du travail qui est fait par IEN. Je voudrais simplement dire, mais vous le savez Monsieur le Maire, vous en avez vous-même été saisi comme beaucoup d'élus ici, que d'autres sociétés ayant des objets sociaux similaires à celui d'IEN évidemment, portent intérêt aux actions du type de celle qui est faite sur l'Espace Palente dans la Ville de Besançon. Aussi je crois que pour d'autres actions de même nature menées sur d'autres espaces économiques de la Ville, mais je pense que M. JEANNEROT y est attentif, il faudra peut-être envisager des consultations destinées à élargir le recours aux prestataires bisontins qui peuvent faire ce même métier.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, une réflexion à propos du paragraphe : «La Ville de Besançon souhaitant favoriser d'une manière plus large sur l'ensemble du territoire de la commune dans les secteurs d'activité les plus divers l'accueil et l'implantation d'entreprises nouvelles» : quelle est la politique visant à favoriser le développement des complexes des salles de cinéma à Besançon ? Nous avons eu cet été un effet surprise et je crois que tout le monde a été surpris y compris les édiles de cette commune. Par rapport à cette politique, on annonce un complexe dans le Nord de Besançon, certes c'est le District mais en même temps nous travaillons les uns et les autres, Place du Marché, à un projet de complexe cinématographique important. Des salles également se sont restructurées. En somme, on est sur une base maintenant de 30 salles. Cette politique d'implantation a un certain nombre d'inconvénients ou de risques. Premièrement : concurrence sauvage et salles à moitié vides et faillite bientôt. Deuxièmement : guerre des prix, c'est intéressant pour le public c'est vrai. Troisièmement : adhésion d'un nouveau public au cinéma, après tout pourquoi pas, il y a un potentiel important à Besançon de 23 000 étudiants, plus les lycéens, il y a un potentiel encore à convaincre et à amener vers le cinéma. Mais il y a bien risque cette fois-ci de développement urbain, c'est-à-dire sacrifier le développement du centre-ville pour une opération de cette nature. Des expériences de ce type sont menées actuellement en France. Je cite un article des Echos : «Kinépolis» a aspiré la clientèle du centre de Metz. Caen pose une interrogation aussi, Lyon également... Bien sûr ce nouveau complexe tel qu'il est prévu au Nord de Besançon sera en plus très habilement lié au flux d'étudiants du Nord de l'agglomération, c'est-à-dire à ceux qui se trouvent sur la Bouloie. Et je me dis que le deux fois deux voies du contournement sera un lien supplémentaire pour faire aller vers le Nord de Besançon des centaines et des centaines de jeunes. Autrement dit, ne risque-t-on pas d'appeler, aux dépens du développement du centre-ville de Besançon, ce contournement «le deux fois deux voies du grand écran» ?

M. LE MAIRE : Je répondrai moi-même à M. DUVERGET. Claude JEANNEROT intervient sur la première partie ?

M. JEANNEROT : Deux remarques à l'adresse de M. VIALATTE. Nous allons, et ceci a été précisé lors de la dernière commission, passer en procédure d'appel d'offres, voire de marché public, pour les prochaines consultations, c'est normal et c'est prévu. Deuxième remarque et elle a son importance, c'est que par rapport à cette convention avec la Société IEN, la Ville ne prend aucun risque financier puisque ne donneront lieu à rémunération que les missions qui seront effectivement concrétisées par une implantation effective sur le territoire de la commune de Besançon. Je tenais à le préciser car c'est, je crois, un point très important.

M. THIRODE : Je m'étais étonné en Commission du Budget d'avoir une courbe d'honoraires passant de 1996 à 1997 à 4 fois le montant initialement prévu et puis en 1998 redescendre à la moitié de ce qui était prévu l'année précédente. Pourquoi cette fluctuation et cette courbe de hausse particulière ? C'est une première question.

La deuxième question sera courte et je vais saisir l'opportunité du cavalier Duverget pour reparler du financement important que nous amenait la participation d'un cinéma dans le cadre de la restructuration de la Place du Marché. J'avais à l'époque en commission attiré l'attention du Président sur les cofinancements. Je réaffirme ce soir publiquement ma crainte par rapport à un cinéma qui est partie prenante importante par rapport au cofinancement que nous sommes en droit d'attendre pour le réaménagement de cette Place du Marché.

M. JEANNEROT : La réponse à votre première question est très simple. Vous avez noté que la convention s'arrête au 31 août 1998. Nous avons simplement fixé les honoraires au prorata des mois concernés pour chacune des années.

M. LE MAIRE : Une année pleine et deux demi années. Sur le projet de cinéma, M. DUVERGET se fait du souci, il a raison d'ailleurs. Je ne m'en fais pas beaucoup parce que ce sont deux producteurs qui viennent, il n'y en a que deux à Besançon. Ils savent où ils vont, ils ont fait les études qu'il fallait. Nous les avons reçus l'un et l'autre, je parle d'ailleurs sous l'autorité de Daniel ANTONY qui était avec moi, et l'un et l'autre voulaient effectivement faire un complexe multisalles dans le secteur. Celui qui est allé s'installer à Valentin nous avait proposé de réaliser un complexe de 9 salles sur Planoise. Après mûre réflexion, on a estimé que l'on ne devait pas faire ce type de structure à Planoise mais au centre-ville. Donc nous avons répondu à cette personne que nous avions une opération Place du Marché et qu'il pouvait être candidat. Nous allons d'ailleurs bientôt examiner les candidatures pour la Place du Marché. Est-il candidat ou pas ? Je ne sais pas, il est venu chercher en tout cas le dossier. Entre temps, surprise pour nous également, on a annoncé le projet de Valentin. Je ne pense pas qu'il y ait place pour deux structures de cette importance dans l'agglomération. Alors ce sera entre Valentin et le centre-ville et je suis persuadé que c'est le centre-ville qui va gagner parce qu'à côté du cinéma, il y a toutes les animations d'un centre-ville, bistrots, etc. Qu'est-ce qu'il y aura là-bas dans le creux de Valentin où il va s'implanter ?

En tout état de cause, la Ville n'intervient aucunement dans la conception, le financement de ces complexes. Donc si cela ne marche pas à Valentin, il «ramassera ses billes» et ira ailleurs. Si et c'est ce que nous espérons, le complexe de la Place du Marché réussit, ce sera important pour nous. Il ne faut pas 30 salles bien sûr, mais il ne faut pas oublier non plus que la plupart des salles de cinéma actuelles sont juste aux normes de sécurité et qu'une restructuration est importante. Il fallait donc à Besançon un complexe de cette importance. Actuellement les cinémas de Besançon se répartissent entre deux responsables, l'un est important, il exerce aussi sur Montbéliard, sur Belfort, l'autre a le Vox et d'autres salles ailleurs. Je crois qu'il ne faut pas se faire de souci car nous avons fait ce que nous devions.

M. BONNET : J'ai cru comprendre que le projet de Valentin était prévu à relativement court terme. Si Valentin se fait plus vite que le projet de la Place du Marché et si cela marche, que fait-on Place du Marché, parce qu'on ne pourra pas faire les deux ?

M. LE MAIRE : On poursuit Place du Marché. On a là un projet avec un complexe cinématographique ; on le maintient et on va examiner les réponses qui nous seront apportées par les concepteurs.

M. DUVERGET : Vous dites vous-même qu'il n'y a pas de place pour deux immenses complexes sur Besançon. Or nous sommes un certain nombre ici à avoir reçu les convocations pour les réunions de choix des équipes d'architectes appelées à concourir et la Place du Marché est identifiée maintenant dans son avenir à un complexe cinématographique. Vous dites qu'il n'y a pas de place pour deux, donc cela veut dire que vous êtes certain de l'échec de Valentin ? Mais c'est important !

M. LE MAIRE : Je suis sûr que le centre Place du Marché réussira. Mais ils peuvent réaliser ce qu'ils veulent à Valentin. Après tout, c'est la loi de la concurrence.

M. FOUSSERET : C'est le libéralisme.

M. LE MAIRE : Si on veut !

M. FERREOL : Je crois que la Ville vient de rappeler le choix qui a été fait ici au Conseil Municipal en matière d'urbanisme. Il est clair, c'est le centre-ville.

Sur le plan culturel, cette question-là a des conséquences évidentes parce que ce qui est en train de se jouer, mais tout le monde l'a compris, il suffit de lire les journaux, c'est effectivement un phénomène de concentration extraordinaire et peut-être l'apparition de ce nouveau concept de mégasalles inspiré du modèle américain. Il y a des choses encore plus monumentales que celles que vous évoquiez dans le Nord de la France.

C'est très compliqué, pourquoi ? Parce que c'est la seule activité culturelle qui reste grosso modo dans un système privé d'une économie ouverte, je dis dans une certaine mesure puisque vous savez qu'en France, s'il n'y avait pas l'aide de l'Etat et le système très particulier français, il n'y aurait plus d'industrie du cinéma. En matière de salles, on assiste à un phénomène de concentration qui peut être tout à fait redoutable. En terme urbanistique, je crois que la Ville de Besançon a fait le bon choix mais nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Par contre, cette question nous amène indirectement à vous en poser une autre : que peut faire la Ville dans le domaine strictement culturel en matière de cinéma ? Je crois que c'est important. Là aussi, nous avons beaucoup parlé du patrimoine mais je le rappelle, parce que c'est comme cela que ça doit être compris, la seule façon que le service public de la culture peut avoir pour éviter un système de libéralisme sauvage, qui passe par un phénomène de concentration qui ferait disparaître tout un cinéma de création, c'est de maintenir des lieux autonomes, des lieux non seulement de recherche mais de patrimoine du cinéma. C'est le travail que conduisent le cinéma Kursaal et l'Espace Planoise. C'est vrai qu'il est modeste, confidentiel. Il est néanmoins fondamental parce qu'on sait que si ce travail-là ne se fait pas, tout un courant de la culture cinématographique risque de disparaître.

J'espère que dans la discussion que nous pourrions avoir avec les lauréats retenus pour ce concours, il y aura prise en compte de cette dimension culturelle car si le cinéma est un super divertissement, il faut aussi, et les exemples récents en Europe nous le montrent, qu'il reste vivant, c'est-à-dire qu'il y ait encore des secteurs créatifs pour lutter contre l'évidente domination américaine et d'autres pays.

M. ANTONY : Je crois Monsieur le Maire que lorsque nous avons présenté le projet Marché/Beaux-Arts, tout avait été dit mais je voudrais le répéter pour mes collègues. Nous avons fait le choix de développer, de redynamiser le centre-ville autour de l'opération marché couvert, piétonnisation de la Place du Marché et nous avons recherché des activités d'accompagnement pour mieux identifier la nouvelle halle qui fait l'objet d'un concours pour lequel le jury délibérera mercredi 25. Nos partenaires, les commerçants de la Place du Marché, les Chambres Consulaires et les représentants de la Ville ont décidé que le meilleur projet d'accompagnement était un multiplex de 8 salles de cinéma. Cela a été validé par le groupe de pilotage retenu par la Municipalité et voté par le Conseil Municipal en mai dernier. Il est évident que le meilleur site pour l'implantation d'un multiplex se situe au centre-ville parce que c'est là que se développe la vie culturelle, que se trouvent le théâtre, les musées, les bibliothèques ; c'est là que sont les étudiants de la Faculté des Lettres et nous avons fait le choix de privilégier le centre-ville par rapport à Planoise qui représente quand même une ville de 23 000 habitants et qui mériterait aussi ses salles de cinéma. Je pense qu'un projet de 2 ou 3 salles de cinéma à Planoise serait le bienvenu. Nous avons néanmoins fait ce choix parce que nous avons la possibilité de refuser l'implantation d'un mégarama à Planoise sur un terrain municipal. A Valentin, nous n'avons pas la même possibilité, c'est la loi du marché. Le concurrent qu'évoquait M. le Maire n'ayant pas pu construire à Planoise a essayé de se rapatrier sur Valentin. J'aimerais savoir si son projet ira jusqu'à son terme.

En tout cas, nous, nous tenons pour le centre-ville où nous voulons redynamiser le commerce, conforter la vie culturelle et nous tiendrons bon sur ce projet. C'est la meilleure place et vous savez, les promoteurs ne sont pas dupes.

C'est vrai qu'il y a un petit risque commercial, que la tendance est peut-être à la construction des mégasalles. Je vous signalerai seulement que le promoteur de Valentin a construit un multiplex de 15 salles à Villeneuve la Garenne et que les journaux en parlent comme du complexe des salles vides. Il prend ses risques financiers.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société IEN.

Visa préfectoral du 17 octobre 1996.